

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-43

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL AUX FINS DE L'USAGE « ENTREPRENEUR ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION » DE LA CATÉGORIE "C.6(1)", PRÉVUE SUR LE LOT PROJETÉ 4 122 307 SITUÉ AU 13550, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST

AVIS est par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA08 30 02 0026, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2008, le premier projet de résolution numéro PP-43, lequel porte le titre ci-haut mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le jeudi 28 février 2008 à compter de 18 h 30** au centre communautaire Le Mainbourg, situé au 14115, rue Prince-Arthur, à Montréal.

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre l'occupation d'un bâtiment commercial aux fins de l'usage « Entrepreneur et matériaux de construction » de la catégorie "C.6(1)", prévue sur le lot projeté 4 122 307 situé au 13550, boulevard Henri-Bourassa Est.

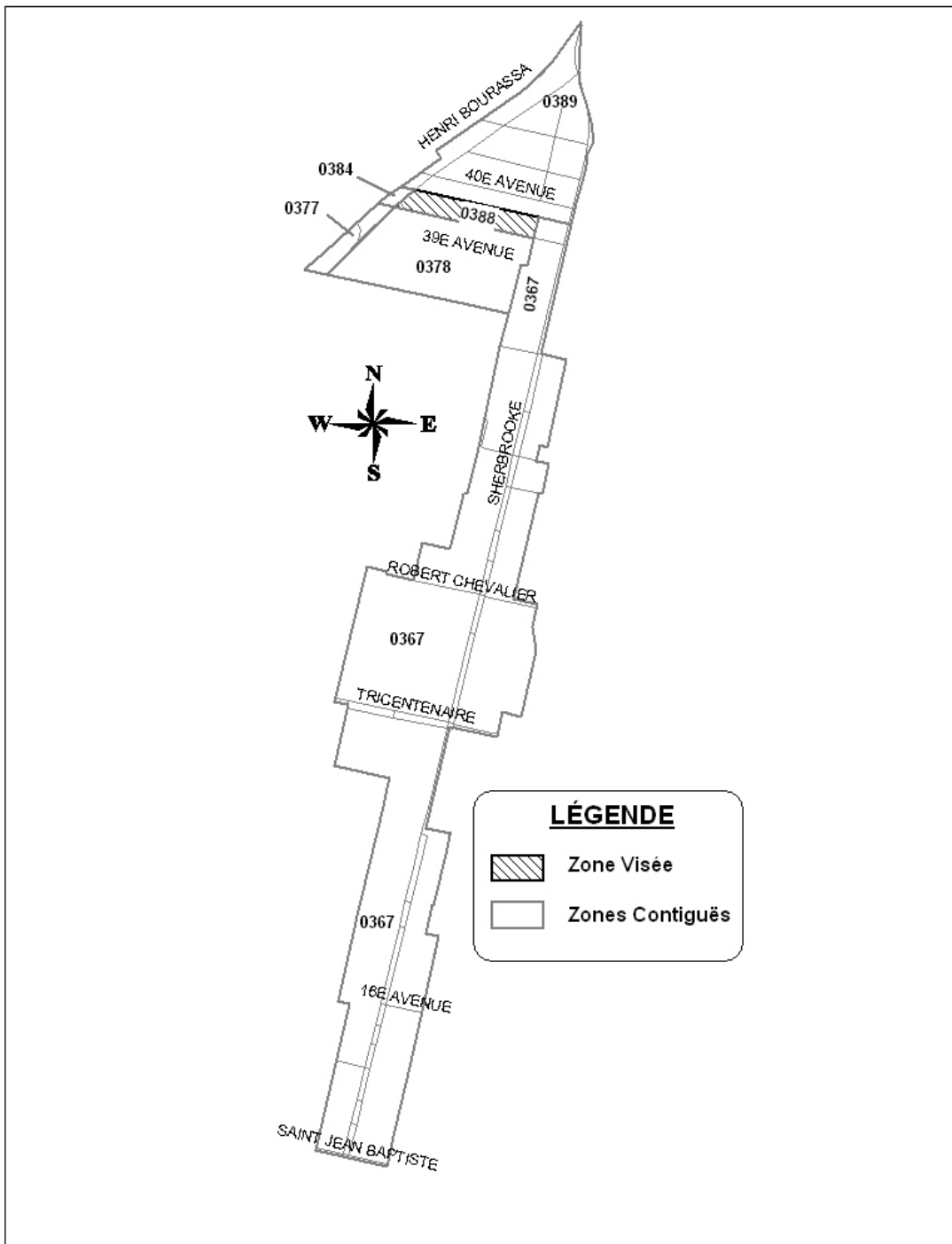
QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 0388. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÉSOLUTION NUMÉRO PP-43
(suite)

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2^e étage, Montréal, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, soit du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures.

Donné à Montréal, ce 13^e jour du mois de février 2008.

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rpm.

